



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

# CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2016

## COMPTE RENDU

Le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéfan LOLLIVIER le lundi 09 février 2015 à 09h30 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Étaient présents :

- Monsieur **Stéfan LOLLIVIER**, inspecteur général de l'INSEE, président du conseil d'orientation
- Monsieur **Philippe GOUJON**, député-maire du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris (75), choisi par le président de l'Association des maires de France
- Monsieur **Roger VICOT**, maire de Lomme (59), choisi par le président de l'Association des maires de France
- Monsieur **Frédéric PLOQUIN**, journaliste de la presse écrite désigné sur proposition du conseil d'administration de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
- Monsieur **Clément VIVES**, chef de la mission de lutte anti-drogue, représentant la Direction générale de la police nationale
- Monsieur **Olivier CHATELAIN**, chef de la mission du pilotage et de la performance, représentant la Direction générale de la gendarmerie nationale
- Madame **Caroline NISAND**, adjointe au Directeur des affaires criminelles et des grâces, représentant la Direction des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice

- Madame **Annie KENSEY**, cheffe du Bureau Etudes Prospective PMJ5, représentant la Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice
- Monsieur **Luc-Henry CHOQUET**, responsable Pôle Recherche, représentant la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ministère de la Justice
- Monsieur **Stéphane PICHEGRU**, adjoint au chef du bureau Lutte contre la Fraude, représentant la Direction générale des douanes et des droits indirects, Ministère des Finances et des Comptes publics
- Madame **Christine CHAMBAZ**, directrice, sous-direction de la statistique et des études, ministère de la Justice
- Monsieur **Fabrice MURAT**, direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance, ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, représentant Fabienne ROSENWALD, désignée par le ministre chargé de l'Education
- Madame **Isabelle GALLY**, cheffe du département sûreté dans les transports, ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, désignée par le ministre chargé des Transports
- Madame **SAPET-REVERDY**, inspectrice d'académie, inspectrice établissements et vie scolaire de l'académie de Lyon, représentant Françoise MOULIN-CIVIL, rectrice de la région Académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon désignée par le ministre chargé de la Recherche
- Madame **Marie SALA**, du bureau observation des territoires en politique de la ville, commissariat général à l'égalité des territoires général du comité interministériel à la Ville, représentant Raphaël LE MEHAUTE, désigné par le ministre chargé de la Ville
- Monsieur **Fabrice LENGART**, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'institut national de la statistique et des études économiques
- Monsieur **Pierre GREFFET**, adjoint au chef du Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure, Ministère de l'Intérieur
- Monsieur **Christophe SOULLEZ**, chef de l'ONDRP
- Monsieur **Cyrille SCHOTT**, directeur de l'INHESJ

Les autres membres du Conseil d'Orientation ont été excusés

## INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION

---

Stéfan LOLLIVIER ouvre la séance et rappelle que la prochaine réunion du conseil d'orientation se tiendra dans la nouvelle configuration, au regard du décret paru en fin d'année dernière.

En préambule, le président du conseil d'orientation abordera trois sujets importants, la classification internationale à but statistique des crimes (ICCS), les courriers et projets de courriers destinés aux partenaires de l'ONDRP, la publication des statistiques et enfin les préconisations.

La nouvelle nomenclature de classification internationale à but statistique des crimes (ICCS) est en cours d'élaboration par un groupe de travail Eurostat. Pour les données françaises, c'est le support NOMINF de la sous-direction des statistiques et des études du ministère de la Justice qui a servi au recodage. Outre sa stabilité, cette norme répond au besoin d'homogénéité et de cohérence nécessaires aux analyses pénales (classification auteurs et non affaires). L'ONDRP et le SSM-SI évalueront la qualité de la traduction en version française qui sera demandée.

Stéfan LOLLIVIER évoque un courrier adressé au ministre de l'Intérieur soulevant les difficultés d'accès aux données pour la thématique des fiches « S ». L'utilisation de ces éléments permettrait d'élaborer une analyse prédictive des risques potentiels, à partir des caractéristiques des individus et après identification des facteurs aggravants.

Un autre pli a été adressé à la directrice de l'administration pénitentiaire afin de recueillir des statistiques relatives aux atteintes aux agents de l'administration pénitentiaire dans le but de rédiger une nouvelle fiche du rapport annuel.

Le président du conseil d'orientation aborde ensuite un projet de courrier afin de sensibiliser sur les nuances entre la récidive au sens légal (réitération d'une infraction de même catégorie) et la récidive au sens commun et statistique (réitération d'infractions). Il est en effet difficile de repérer les multicondamnations pour des infractions proches mais non identiques. Et les infractions non suivies de condamnations ne sont pas prises en compte.

L'utilisation du numéro d'inscription au répertoire (NIR, appelé aussi n° INSEE) anonymisé après saisie par les agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice pourrait être une piste de réflexion. En tout état de cause, sa mise en place demandera un délai important. Les membres du Conseil d'orientation sont invités à transmettre leurs observations et remarques sur ce courrier avant le 20 mars dernier délai.

Cyrille SCHOTT indique qu'il est déterminant d'évoquer un tel sujet devant le conseil d'orientation puisqu'il questionne les liens entre l'ONDRP et les services ministériels. Ce projet d'Observatoire de la récidive met en exergue que la matière étudiée outrepassse le champ unique de la Justice puisqu'il doit considérer et intégrer la source du casier judiciaire.

Cyrille SCHOTT aborde le travail de fond qu'il convient de réaliser pour structurer les liens entre des entités tierces et l'ONDRP, dont le champ d'application est plus vaste et qui est le pionnier de la production d'analyses pour le volet des réponses pénales.

Christine CHAMBAZ estime que le projet de note aidera à l'articulation de l'ensemble des acteurs et à passer outre les difficultés, notamment sur le sujet des éléments du casier judiciaire.

Stéfan LOLLIVIER annonce que le bulletin mensuel de l'ONDRP est devenu obsolète, le format de publication mensuelle d'analyse conjoncturelle semble désormais inadapté. Il conviendrait de diffuser de manière trimestrielle ou semestrielle. Par exemple, le recalcul trimestriel après corrections des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) donne une moyenne identique à la somme des relevés mensuels, mais le détail est sensiblement différent.

Enfin, les préconisations du président du conseil d'orientation concernent l'urgence à détenir des données individuelles de qualité et de les mettre à disposition des utilisateurs et des chercheurs, afin de de les exploiter en une analyse prédictive à partir d'un modèle statistique détectant les facteurs de risques. Les données peuvent être valorisées par ces techniques innovantes qui développent la connaissance des phénomènes par les services de l'état et dans un souci de transparence, de nos concitoyens, et permet de s'y préparer.

Philippe GOUJON réprovoque ce point de vue, la transparence n'est pas au rendez-vous lorsqu'on parle de statistiques, et la confusion entre l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure ajoute à la difficulté de compréhension. Les élus n'ont plus de séries à comparer entre elles, il n'existe plus de certitude de la matière statistique qu'on étudie.

Stéfan LOLLIVIER indique que les données des enquêtes de victimation sont fiables, et que l'effet de rupture statistique devrait s'effacer avec l'uniformisation des logiciels de collecte.

Clément VIVES ajoute qu'avant avril 2015, le traitement automatisé engendrait une problématique, qui sera contournée avec l'enregistrement directe et globale de tous les faits auprès du service statistique ministériel de la sécurité. Un groupe de travail est en outre chargé d'améliorer la remontée des statistiques afin de disposer de données fiables.

Pierre GREFFET signale que les données sont encore non homogènes et que la diffusion est restreinte aux indicateurs qui réunissent les critères du label de statistique publique.

Le président du conseil d'orientation rappelle qu'il n'existe pas de monopole concernant l'interprétation conjoncturelle de la statistique publique, et que l'Observatoire conservera des publications liées à la conjoncture, en tenant compte des ruptures encore présentes dans les statistiques de la police.

Cyril RIZK précise que la hausse des violences n'est pas spécifique à la France, en Angleterre notamment, les statistiques des violences et des violences sexuelles en 2015 subissent une hausse de 30 à 40% dans un cadre identique de modification des formes de collecte (logiciels et outils statistiques).

Stéfan LOLLIVIER ajoute que l'autorité de la statistique publique va probablement retirer le label statistique publique, car les problèmes rencontrés polluent le débat public, et nuisent à la compréhension malgré la transparence affichée.

A l'occasion d'une question de Luc-Henry CHOQUET, on apprend que l'Observatoire de la récidive, concernerait également les mineurs détenus.

Annie KENSEY propose que la formulation retenue soit « récidive enregistrée », ce qui est validé par le président du conseil d'orientation.

Fabrice LENGART précise que l'utilisation des corrections des variations saisonnières et des jours ouvrable induit des glissements proches, mais pas identiques. Il faudrait prendre garde à ce que le débat ne se focalise pas sur ce genre de détails.

Christophe SOULLEZ rappelle que les statistiques sont transmises par le service statistique ministériel et « Etalab », et qu'elles ne sont pas corrigées de la même façon selon leur échelon, national, départementale ou local.

## PROJETS DE PUBLICATIONS DE LA SDSE

---

Christine CHAMBAZ confirme la diffusion d'un ouvrage relatif aux condamnations en septembre et des chiffres-clés de la Justice en octobre puis évoque les nouveaux projets de publications de la sous-direction de la statistique et des études.

Un référentiel statistiques-Justice remplacera l'annuaire statistique de la Justice, dont la parution a été arrêtée depuis deux ans. En outre une publication relative à certaines données 2014 devrait être mise en ligne avant l'été, et celles de l'année 2015 en début d'année prochaine. La thématique de la justice pénale sera abordée dans un ensemble de trois fiches, sur le traitement judiciaire des affaires et des auteurs, sur le traitement des contentieux et enfin sur l'activité pénale des juridictions.

Concernant la collection Infostats, les futurs numéros concerneront les mesures alternatives aux poursuites pénales, la jeunesse en danger et les condamnations des personnes morales. Une note concernant la relation entre infraction à la législation sur les produits stupéfiants et les violences intra-familiales est aussi inscrit au programme de travail.

Enfin, les statistiques du champ pénal du dernier trimestre 2015 seront mises en ligne fin avril 2016. Les analyses seront ensuite diffusées selon un calendrier trimestriel. Afin d'examiner les variations de séries sur deux ans, par type d'auteur, par type d'affaire, par qualification d'affaire.

Un outil est en cours d'élaboration afin de compléter les chiffres des affaires poursuivables par les données liées à la phase d'instruction l'instruction et aux peines prononcées dans ce cadre.

Stéfan LOLLIVIER considère que la publication de ces chiffres est très positive pour le débat public. Le seul bémol concerne l'échantillon des condamnations alternatives dont la taille trop faible n'en permet pas l'exploitation correcte.

Caroline NISAND précise que l'on constate dans les tribunaux un accroissement de l'application de la nouvelle loi. Une évaluation est prévue en fin d'année afin de mesurer l'amplification du phénomène.

Philippe GOUJON déplore que le dispositif change de nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui rendra impossible toute comparaison.

Stéfan LOLLIVIER regrette que l'on ne puisse pas quantifier l'impact des contraintes pénales sur le niveau de récidive pour des faits équivalents, malgré les intentions louables du ministère de la Justice.

## POINT SUR LE PROJET MARGIN HORIZON 2020

---

Hugo d'ARBOIS de JUBAINVILLE présente les avancées de ce projet européen portant sur le sentiment d'insécurité, initié en fin d'année 2015. Les objectifs principaux sont rappelés en préambule, soit l'identification des facteurs d'insécurité, l'analyse du sentiment d'insécurité dans les groupes sociodémographiques spécifiques (marginaux) et la création d'un modèle d'enquête de victimation.

Ces enquêtes vont se dérouler au niveau national pour l'équipe italienne, et au niveau des villes pour les autres pays participant au projet qui disposent déjà d'une enquête.

Ainsi la taxonomie des zones de la ville de Paris a été réalisée, et ce sont des quartiers sélectionnés (zone de référence code IRIS) au sein des 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements dans lesquels vont se dérouler les entretiens.

Stéfan LOLLIVIER salue la comparaison possible du sentiment d'insécurité avec d'autres pays, et souhaite que ces données puissent faire l'objet de publication au titre de l'ONDRP.

Hugo d'ARBOIS de JUBAINVILLE confirme qu'une publication sur la délinquance et le sentiment d'insécurité dans les quartiers est incluse au programme de travail, avec échéance à la fin de l'année. Ces travaux devraient être présentés devant l'association américaine de criminologie en novembre.

Luc-Henry CHOQUET s'interroge sur le sous dimensionnement des violences de bas niveau. Hugo d'ARBOIS de JUBAINVILLE précise que le niveau de violences sera pris en compte jusqu'aux incivilités et comportements asociaux pour permettre d'intégrer ce phénomène.

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2016 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

---

Avant la parution du rapport d'activités 2015, Christophe SOULLEZ dresse un bilan de l'année passée, en rappelant les éléments importants, la création du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, l'arrivée des infographies dans les diverses publications ayant nécessité un investissement très important de l'ONDRP et de la cellule infographie de l'INHESJ, la participation au projet européen « Margin » et enfin la révision des supports de publications, accompagnée de la création de nouvelles collections (la note de l'ONDRP et Flash'crim). En parallèle, 15 publications, 10 participations à des événements extérieurs et plus de 200 heures de formation ont façonné l'année.

Le programme de travail 2016 escompte, outre le rapport annuel et des articles de recherche prévus, 30 publications pour présenter les différentes thématiques de travail couvrant le champ des bases de données détenues:

Les transports en commun (partenariat SRPT pour insécurité, cartographie et profil des victimes)

Les produits stupéfiants (partenariat OCRTIS, base OSIRIS pour étude des ILS, profil des trafiquants et cartographie)

Les cambriolages (efficacité des dispositifs de sécurité - présentation au colloque de criminologie à Stockholm - et type de biens volés)

Les vols de téléphones portables (

Les homicides (dans les nouvelles régions, en Guadeloupe d'après la source de l'IML et un zoom sur les territoires d'outre-mer, travaux sur les intentions)

A cela s'ajoutent en complément des études sur les injures racistes, xénophobes et antisémites, sur les vols à main armée contre les établissements bancaires et les particuliers (d'après le service CORAIL), et la participation active aux « cahiers de la sécurité ».

Enfin deux groupes de travail seront plus particulièrement actifs, ils concernent la traite des êtres humains et les atteintes contre les policiers et gendarmes. L'organisation d'un colloque en mars 2017 mobilisera également l'équipe dès cette année.

## PRÉSENTATION DU REPÈRES N° 28

---

Cyril RIZK détaille l'étude concernant les « Éléments de profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant ».

## DIVERS

---

Les participations extérieures sont évoquées. D'abord le symposium de Stockholm durant lequel sera présentée une étude envisagée conjointement avec une équipe britannique, sur la thématique des cambriolages.

Il est ensuite rappelé que l'ONDRP est le partenaire des réunions annuelles d'Eurostat et de l'ONU DC. C'est à ce titre le point de contact des diverses demandes ou questionnaires qui sont ensuite adressés aux services qualifiés. Lors de ces réunions, la phase de traduction est primordiale notamment dans les définitions importantes (*burglary* est souvent traduit par cambriolage alors que pour les britanniques il s'agit d'un vol dans un logement, sans qu'il y ait forcément une effraction).

Au terme de cette dernière réunion du COR dans cette configuration, Stéfan LOLLIVIER remercie l'ensemble de ses membres pour les trois années passées à la présidence avant de lever la séance.

\* \* \*